

NOMBRES DE CONSEILLERS

Effectif légal :	7
En exercice :	7
Présents	6
Votants	7

Date de convocation
11.09.2026

Date d'affichage
11.09.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT LAURENT DU VERDON
Séance du 19 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le dix-neuf septembre à dix heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadine GRILLON, Maire.

Présents : Mesdames Nadine GRILLON, Raymonde AREND, Messieurs Yannick BERNIER, Antoine CAMPAGNA, Anthony GRILLON, Jean Marc GARCIN.

Absente : Madame Ophélie MARTINO a donné procuration à Madame Nadine GRILLON ;

Monsieur Antoine CAMPAGNA a été nommé secrétaire de séance.

2026_36 :

DLVAgglo - Fonds de concours 2026 – demande d'attribution

Madame le Maire indique que les élus de DLVAgglo lors du conseil communautaire du 10 février 2026 par le vote du budget communautaire, ont reconduits l'enveloppe dédiée à l'attribution du fonds de concours pour les communes ayant un seul élu représenté au conseil communautaire.

DLVAgglo, consciente des défis financiers rencontrés par ses communes membres, souhaite soutenir les initiatives locales qui contribuent à la vitalité, au développement et à l'attractivité de son territoire. Dans le cadre de sa politique de soutien à l'émergence de projets sur son territoire, DLVAgglo met en place un fonds de concours destiné à accompagner financièrement ses communes dans leurs projets d'investissement, avec une attention particulière aux initiatives contribuant à la dynamisation du territoire.

Le fonds de concours finance exclusivement des projets d'investissement jusqu'à 49% du coût HT du projet. Le montant de l'aide est plafonné à 12 000 € HT par commune et par année budgétaire.

Madame le Maire fait part de l'acquisition de matériels pour l'attribution de cette enveloppe et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de solliciter le Fonds de concours DLVAgglo 2026 pour l'acquisition de matériels pour la somme de **4 263.25 € HT** :

Acquisition de matériel	Montant H.T.	Subvention obtenue	Fonds de concours 2026 49% du montant HT	Autofinancement Commune H.T.
Abri bus	4 798.00 € HT	Néant	2 351.02 € HT	2 446.98 € HT
Table pour pique-nique	890.00 € HT	Néant	436.10 € HT	453.90 € HT
7 extincteurs	787.50 € HT	Néant	385.88 € HT	401.62 € HT
25 tables pliantes	2 225.00 € HT	Néant	1 090.25 € HT	1 134.75 € HT
Total	8 700.50 € HT	Néant	4 263.25 € HT	4 437.25 € HT

- **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment la convention entre la DLV Agglo et la commune de Saint Laurent du Verdon qui définit les modalités de versement du fonds de concours et le charge du suivi du dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire.

Nadine GRILLON



Le secrétaire de séance.

Antoine CAMPAGNA